

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION

Madame Élodie RAGUIN, maire-adjointe déléguée à la culture, au sport et à la vie associative,
Monsieur Thierry BOUTIN, conseiller municipal subdélégué au sport,
Madame Laure PALISSE, conseillère municipale subdéléguée à la culture,

Le maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-17 et L2122-18

VU la délibération DCM2026S2N02 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection du maire,

VU la délibération DCM2026S2N03 du vendredi 20 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération DCM2026S2N04 du vendredi 20 mars 2026 constatant l'élection des adjoints,

VU le tableau du Conseil municipal dressé en l'application des articles R2121-2 et L2121-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du maire ARR2026N173 du 7 mai 2026, portant délégation de fonction à Madame Élodie RAGUIN, Monsieur Thierry BOUTIN et Madame Laure PALISSE,

CONSIDERANT qu'afin d'organiser les missions au sein de la municipalité, il convient d'assurer la continuité du service public dans le cadre d'une organisation de la municipalité fondée sur les principes de délégation et de compétence,

CONSIDERANT qu'il convient d'étendre les délégations accordées à Madame Laure PALISSE dans le domaine de la vie associative,

CONSIDERANT qu'il convient, sous la surveillance et la responsabilité du maire, d'en tirer toutes conséquences en matière de délégations,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de conférer des délégations de fonction aux adjoints au maire et conseillers municipaux subdélégués,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à **Madame Élodie RAGUIN**, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour **animer, suivre et coordonner la mise en œuvre des politiques publiques municipales en matière de culture, de sport, de vie associative et de relations internationales.**

À ce titre, elle est chargée :

- De proposer, développer et évaluer la stratégie de la commune dans les domaines de la culture, du sport, du soutien à la vie associative et de la coopération internationale, en cohérence avec le projet de mandat ;

- D'animer la réflexion politique relative :
 - À l'offre culturelle (programmation, médiathèques, enseignements artistiques, patrimoine, pratiques amateurs, éducation artistique et culturelle),
 - À l'offre sportive (pratiques encadrées, sport santé, soutien au mouvement sportif, équipements),
 - Au développement, à l'accompagnement et à la valorisation du tissu associatif local,
 - Aux relations internationales, notamment aux actions de coopération décentralisée, aux jumelages et aux partenariats internationaux portés par la commune ;
- De suivre les projets, équipements et partenariats relevant de ces secteurs, ainsi que la bonne articulation des initiatives municipales avec les acteurs culturels, sportifs, associatifs et internationaux ;
- De contribuer à la préparation des décisions municipales, y compris dans le cadre des arbitrages budgétaires, de la programmation d'investissement, de la définition des priorités stratégiques et de la conception ou modernisation d'équipements publics ;
- De représenter la commune dans les instances, réunions, manifestations ou réseaux relevant de ses délégations ;
- De maintenir un dialogue régulier avec les services municipaux, dans le respect de la séparation entre responsabilités politiques et gestion administrative.

Cette délégation de fonction n'accorde aucune autorité hiérarchique sur les services municipaux. Madame Élodie RAGUIN exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et lui rend compte régulièrement. Cette délégation est distincte de la délégation de signature éventuellement accordée par arrêté séparé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Thierry BOUTIN**, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Madame Élodie RAGUIN, maire-adjointe déléguée à la culture au sport et à la vie associative, pour **contribuer à l'animation politique et au suivi des orientations municipales dans le domaine du sport.**

À ce titre, il est chargé :

- De participer à la réflexion politique et à la définition des orientations municipales relatives à son domaine de subdélégation ;
- De suivre les projets, actions et partenariats relevant de ce secteur, en lien étroit avec la maire-adjointe déléguée ;
- De rencontrer les acteurs concernés (habitants, associations, institutions, partenaires, usagers) afin d'identifier les besoins, attentes et propositions, et d'en rendre compte au maire et à la maire-adjointe ;

- De représenter la commune, lorsque le maire ou la maire-adjointe l'y autorise, dans les réunions publiques, manifestations, groupes de travail ou événements liés à son domaine ;
- De relayer les priorités municipales et d'accompagner la communication politique relative aux projets de son périmètre ;
- De faire remonter régulièrement les informations, constats, signalements et propositions permettant d'éclairer les arbitrages du maire et de la maire-adjointe.

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Monsieur Thierry BOUTIN exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination de la maire-adjointe déléguée, à qui il rend compte régulièrement.

ARTICLE 3 : Délégation de fonction est donnée à **Madame Laure PALISSE**, sous ma surveillance et ma responsabilité, ainsi que sous l'autorité de Madame Élodie RAGUIN, maire-adjointe déléguée à la culture au sport et à la vie associative, pour **contribuer à l'animation politique et au suivi des orientations municipales dans le domaine de la culture et de la vie associative.**

À ce titre, elle est chargée :

- De participer à la réflexion politique et à la définition des orientations municipales relatives à son domaine de subdélégation ;
- De suivre les projets, actions et partenariats relevant de ce secteur, en lien étroit avec la maire-adjointe déléguée ;
- De rencontrer les acteurs concernés (habitants, associations, institutions, partenaires, usagers) afin d'identifier les besoins, attentes et propositions, et d'en rendre compte au maire et à la maire-adjointe ;
- De représenter la commune, lorsque le maire ou la maire-adjointe l'y autorise, dans les réunions publiques, manifestations, groupes de travail ou événements liés à son domaine ;
- De relayer les priorités municipales et d'accompagner la communication politique relative aux projets de son périmètre ;
- De faire remonter régulièrement les informations, constats, signalements et propositions permettant d'éclairer les arbitrages du maire et de la maire-adjointe.

Cette délégation de fonction n'emporte aucun pouvoir de signature, ni compétence pour prendre des actes administratifs engageant la commune. Elle n'accorde aucune autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur les services municipaux. Madame Laure PALISSE exerce cette mission dans le cadre fixé par le maire et sous la coordination de la maire-adjointe déléguée, à qui elle rend compte régulièrement.

R2-T-P426TER

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté ARR2026N173 du 07 mai 2026.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Orvault et Monsieur le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le comptable public et notifié aux intéressés.

Fait à Orvault, le / 2 JUIL. 2026



Sébastien ARROUËT
Maire d'Orvault

Rendu exécutoire par dépôt en préfecture le : / 2 JUIL. 2026
par publication le : 13 JUIL. 2026
Et par notification :

Madame Élodie RAGUIN, maire-adjointe déléguée à la culture et au sport,	Le 03.07.2026 
Monsieur Thierry BOUTIN, conseiller subdélégué au sport,	Le 9/7/2026 
Madame Laure PALISSE, conseillère subdéléguée à la culture et à la vie associative,	Le 09/07/26 